

De l'Âge d'or à l'Âge de fer

IX. Ainsi donc, en temps de guerre comme en temps de paix, les vertus étaient à l'honneur ; la Concorde était des plus fortes, et des plus faibles la Cupidité ; à leurs yeux, le Droit qui s'identifiait au Bien tirait sa force moins des lois positives que de la Nature. Les luttes, discordes et conflits, ils les réservaient aux ennemis, ne rivalisant entre concitoyens qu'en Vertu. Ils étaient généreux dans leurs sacrifices aux dieux, économes chez eux, respectueux de la Bonne Foi dans leurs amitiés. Par ces deux principes, l'audace dans la guerre, et, une fois la paix revenue, l'esprit de justice, voilà comment ils géraient leur vie personnelle comme la vie publique. J'en ai, pour ma part, ces preuves éclatantes : en temps de guerre, on a plus souvent châtié ceux qui avaient enfreint les ordres pour engager le combat, et ceux qui, en dépit du signal de rappel, avaient quelque peu tardé à quitter le terrain, que ceux qui avaient osé abandonner les enseignes ou reculer sous le choc ; et en temps de paix, on exerçait le pouvoir par les bienfaits plus que par la terreur, préférant pardonner plutôt que punir l'injustice subie.

X. Mais une fois accrue la puissance de l'Etat par son labeur et dans la justice, domptés par la guerre des rois puissants, soumises par la force des nations farouches et des peuplades immenses, éradiquée Carthage, rivale de l'hégémonie de Rome, ouvert l'espace total des terres et des mers, alors la Fortune se mit à sévir et à tout bouleverser. Ce peuple, qui avait supporté d'un cœur léger labeurs, périls, aléas et difficultés, vit dans le loisir et l'opulence – désirables en d'autres circonstances – une lourde charge de misère. Et donc, grandit le désir de l'argent d'abord, de la puissance ensuite : ce fut là comme le terreau de tous les maux. Et de fait, la Cupidité ruina toute Bonne Foi, probité et autres vertus ; à la place, elle enseigna la superbe, la cruauté, le mépris des dieux, l'esprit de vénalité généralisé. L'Ambition contraignit bien des humains à se faire imposteurs – une chose dans le cœur, une autre au bout des lèvres ! –, à jauger l'amitié à l'aune du profit et non de la vérité, à soigner l'apparence plus que la personnalité profonde. Ces vices grandissaient progressivement, châtiés de temps à autre ; mais une fois l'épidémie répandue, telle une peste, la cité en fut changée, et le pouvoir, jadis des plus justes et des meilleurs, se fit cruel et intolérable.

SALLUSTE, *La Conjuration de Catilina*, IX-X.

Un témoin privilégié ?

Aussi bien vais-je me limiter à en appeler au témoignage privilégié de Salluste lui-même. C'est à la gloire des Romains qu'il avait écrit cette phrase qui est à l'origine de notre propos : « *A leurs yeux, le Droit qui s'identifiait au Bien tirait sa force moins des lois positives que de la Nature* » ; ainsi célébrait-il cet Âge d'Or, où, après l'expulsion des rois, la Cité connut en un rien de temps une extension incroyable. Et pourtant, c'est encore lui qui, au Livre I des ses *Histoires* – qui plus est, dès le début –, reconnaît qu'en ce même temps, une fois accomplie la passation des pouvoirs des rois aux consuls, les injustices des puissants ne tardèrent pas à provoquer la scission entre la Plèbe et le Patriciat et autres dissensions.

Il rappelle bien, en effet, qu'entre la deuxième et la dernière des guerres Puniennes, le Peuple Romain avait vécu dans une parfaite vertu et une concorde des plus totales, tout en disant que ce bienfait était dû moins à l'amour de la Justice qu'à la crainte d'une paix trompeuse : Carthage était toujours là ! Voilà bien d'ailleurs pourquoi Nasica, cherchant à contenir la débauche et à préserver cette prétendue excellente vertu, et désireux de voir la crainte réprimer les vices, ne voulait pas que Carthage fût anéantie. Et pourtant, c'est encore lui, Salluste, qui poursuit : « *Mais voici que la Discorde, la Cupidité, l'Ambition et autres calamités, habituelles compagnes des temps de prospérité, se trouvèrent singulièrement accrues après la destruction de Carthage* » ; nous pouvons ainsi en déduire que, même auparavant, tout cela était déjà apparu et ne faisait que s'accroître.

Et, pour s'expliquer, il enchaîne : « *Les injustices des puissants provoquant la scission entre la Plèbe et le Patriciat et autres dissensions sévissaient chez eux dès l'origine : le fait est que l'exercice d'un Droit juste et mesuré ne dura, après la mise au ban des rois, que le temps où l'on vivait sous la crainte de Tarquin et d'un grave conflit avec l'Etrurie* ». On le voit bien : pour lui, cet exercice éphémère d'un Droit quelque peu juste et mesuré, après la mise au ban – comprenons : l'expulsion – des rois, n'avait d'autre motif que la crainte ; on redoutait, en effet, la guerre que le roi Tarquin, chassé du trône et de la Cité, menait contre Rome avec l'alliance des Etrusques.

Alors, attention à la suite : « *Puis le Patriciat imposa à la Plèbe un joug d'esclaves ; de la vie, de la personne, ils disposèrent, tout comme les rois ; ils les chassèrent de leurs champs ; ils s'adjudgèrent à eux seuls le pouvoir, après en avoir exclu tous les autres. Accablée de sévices et surtout de dettes, la Plèbe – qui*

supportait le double poids de l'impôt et du service armé – s'installa, en armes, sur le Mont Sacré et l'Aventin, et obtint alors, entre autres droits, l'institution des tribuns de la Plèbe. Ce fut la deuxième Guerre Punique qui, des deux côtés, mit un terme à ces discordes et conflits». Voilà donc depuis quelle époque - entendons : peu après la mise au ban des rois -, et de quelle engeance étaient ces Romains, dont il écrivait : « A leurs yeux, le Droit qui s'identifiait au Bien tirait sa force moins des lois positives que de la Nature ».

AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, II, xviii